

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 18 décembre 2012 à 19 h 30, en la salle du conseil Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer,
Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par la greffière le 13 décembre 2012, à tous les membres du conseil.

12/12/444 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

12/12/445 BUDGET 2013 - ADOPTION

Les prévisions budgétaires de la Ville de L'Île-Perrot pour l'exercice financier 2013 sont déposées devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER, pour l'exercice financier 2013, un budget équilibré de 16 387 965 \$.

ADOPTÉE

12/12/446 PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2013-2014-2015 - ADOPTION

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015, au montant de 14 897 652 \$.

ADOPTÉE

12/12/447 DISTRIBUTION D'UN DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2013 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2013-2014-2015

CONSIDÉRANT l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes en vertu duquel le conseil municipal est habilité à décréter un moyen alternatif à la distribution obligatoire du document explicatif du budget 2013 ou du programme triennal adopté, à chaque adresse civique.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DÉCRÉTER qu'au lieu de cette distribution, lesdits documents explicatifs soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 34 à 19 h 45.

12/12/448 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE LEVER l'assemblée extraordinaire à 19 h 45.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE